

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL

Séance du : 24 juin 2026	Date de convocation : 3 juin 2026
---------------------------------	-----------------------------------

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24
Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 21
Nombre de délégués syndicaux absents : 3
Nombre de votants : 21 + 3 pouvoirs

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du PETR, 7 rue des chanoines à Péronne sous la présidence de Frédéric Demule,

Membres présents avec voix délibératives :

- **CC de Haute-Somme :** Maryse Fagot (+ pouvoir de Marc Saintot), Eric François (+ pouvoir de Houssni Bahri), Jean-Michel Martin, Jean-Dominique Payen, Benjamin Carpentier (représentant Philippe Coulon), Michel Drevelle (représentant Gautier Maes), Fabienne Poix (représentant Vincent Morgant), Martine Richard (représentant Philippe Ponchon)
- **CC de l'Est de la Somme :** Frédéric Demule (+ pouvoir de Françoise Ragueneau), Benoît Schiettecatte (représentant Jean-Marc Wissocq), Eric Legrand, Michel Martin (représentant Hervé Frizon), Steve Normand (représentant Eric Lefebvre), François Laloi
- **CC Terre de Picardie :** Bruno Etévé, Thierry Linéatte, Georgette Sciascia, Robert Billoré, Christophe Brissy, Guillaume Ancelet, Laurent Potier

Titulaires et suppléants absents excusés : Houssni Bahri (pouvoir donné à Eric François), Philippe Coulon (représenté par Benjamin Carpentier), Gautier Maes (représenté par Michel Drevelle), Vincent Morgant (représenté par Fabienne Poix), Philippe Ponchon (représenté par Martine Richard), Marc Saintot (pouvoir donné à Maryse Fagot), Jacques Decaux, Isaac Perez, Jean-Marc Wissocq (représenté par Benoît Schiettecatte), Eric Lefebvre (représenté par Steve Normand), François Ragueneau (pouvoir donné à Frédéric Demule), Hervé Frizon (représenté par Michel Martin), Claire Fournet

Etaient également présents sans voix délibérative : Stéphanie Dufour, Romuald Helfried, Nadège Latapie-Copé

Secrétaire de séance : Jean-Dominique Payen

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

Administration générale :

- Compte Financier Unique 2025 – Budget principal
- Compte Financier Unique 2025 – Budget Annexe Application du Droit des Sols
- Compte Financier Unique 2025 – Budget Annexe Promotion du tourisme
- Affectation du résultat 2025 – Budget principal
- Affectation du résultat 2025 – Budget Annexe Application du Droit des Sols
- Affectation du résultat 2025 – Budget Annexe Promotion du tourisme
- Budget supplémentaire 2026 – Budget principal
- Budget supplémentaire 2026 – Budget Annexe Application du Droit des Sols
- Budget supplémentaire 2026 – Budget Annexe Promotion du tourisme
- Détermination des indemnités de fonction
- Convention de partenariat PETR - EPCI dans le cadre de la mise en place du Pacte territorial 2026 - 2031
- Désignation des membres des commissions du PETR
- Détermination des conditions d'élection de la Commission d'Appel d'Offres
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation d'un représentant du PETR au CNAS

Développement économique et touristique :

- Demande de subvention relative à une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une cuisine centrale auprès du programme LEADER et de la Banque des Territoires
- Désignation des représentants du PETR au Comité de programmation du GAL
- Autorisations de signature dans le cadre du programme LEADER 2023 - 2027
- Mise à jour des tarifs des prestations commerciales de l'office de tourisme pour l'année 2026
- Mise à jour des tarifs des produits boutique et de la billetterie de l'office de tourisme pour l'année 2026
- Modalités de recouvrement de la taxe de séjour

Aménagement du territoire :

- Désignation des représentants du PETR à la Fédération des SCOT

Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Jean-Dominique Payen est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du comité syndical ont été destinataires des procès-verbaux des séances du 10 décembre 2025 et du 13 mai 2026. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à leur contenu. Les procès-verbaux sont validés à l'unanimité.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Le Président indique qu'il a été ajouté sur table une délibération l'autorisant à signer des documents dans le cadre du LEADER GAL à la demande de la Région, autorité de gestion. L'information date d'hier et cela nous évite de perdre 4 mois d'ici au prochain comité syndical.

1- Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal adopté par le Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France le 11 décembre 2024 ;

Vu le budget supplémentaire du budget principal adopté par le Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France le 25 juin 2025 ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un Compte Financier Unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que Jean-Dominique Payen a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique ;

Considérant que Frédéric Demule, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Dominique Payen pour le vote du Compte Financier Unique ;

A l'issue de sa présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts-de-France, il est proposé d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité (Frédéric Demule + pouvoir de Françoise Ragueneau ayant quitté la salle),

- approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Principal et arrête les comptes comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	227 437.23 €	1 789 625.12 €
Recettes	139 049.38 €	1 640 513.49 €
Résultat de l'exercice	-88 387.85 €	- 149 111.63 €
Solde annuel des 2 sections	-237 499,48 €	

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Reports exercice n-1	175 126.58 €	528 046.62 €
Solde cumulé	86 738.73 €	378 934.99 €
Solde cumulé des 2 sections	465 673.72 €	

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2025.

Soit un résultat cumulé d'investissement excédentaire de 86 738.73 € à reprendre budgétairement en ligne 001 en recettes de cette section.

Soit un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 378 934.99 € à reprendre budgétairement en ligne 002 en recettes de cette section.

2- Compte Financier Unique 2025 – Budget Annexe Application du Droit des Sols
--

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe Application du Droit des Sols adopté par le Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France le 11 décembre 2024 ;

Vu le budget supplémentaire du budget annexe Application du Droit des Sols adopté par le Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France le 25 juin 2025 ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que Jean-Dominique Payen a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique ;

Considérant que Frédéric Demule, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Dominique Payen pour le vote du Compte Financier Unique ;

A l'issue de sa présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts-de-France, il est proposé d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe Application du Droit des Sols.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité (Frédéric Demule + pouvoir de Françoise Ragueneau ayant quitté la salle),

- approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Application du Droit des Sols et arrête les comptes comme suit :

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0,00 €	153 912.23 €
Recettes	1 409.51 €	123 675.86 €
Résultat de l'exercice	1 409.51 €	-30 236.37 €
Solde annuel des 2 sections	-28 826.86 €	
Reports exercice n-1	8 566.91 €	37 287.23 €
Solde cumulé	9 976.42 €	7 050.86 €
Solde cumulé des 2 sections	17 027.28 €	

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2025.

Soit un résultat cumulé d'investissement excédentaire de 9 976.42 € à reprendre budgétairement en ligne 001 en recettes de cette section.

Soit un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 7 050.86 € à reprendre budgétairement en ligne 002 en recettes de cette section.

3- Compte Financier Unique 2025 – Budget Annexe Promotion du tourisme
--

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe Promotion du tourisme adopté par le Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France le 11 décembre 2024 ;

Vu le budget supplémentaire du budget annexe Promotion du tourisme adopté par le Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France le 25 juin 2025 ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un Compte Financier Unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que Jean-Dominique Payen a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique ;

Considérant que Frédéric Demule, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Dominique Payen pour le vote du Compte Financier Unique ;

A l'issue de sa présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts-de-France, il est proposé d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe Promotion du tourisme.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité (Frédéric Demule + pouvoir de Françoise Ragueneau ayant quitté la salle),

- approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Promotion du tourisme et arrête les comptes comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	51 903.40 €	365 403.55 €
Recettes	9 090.00 €	419 097.21 €
Résultat de l'exercice	-42 813.40 €	53 693.66 €
Solde annuel des 2 sections	10 880.26€	
Reports exercice n-1	-21 052.57 €	39 598.16 €
Solde cumulé	-63 865.97 €	93 291.82 €
Solde cumulé des 2 sections	29 425.85 €	

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2025.

Soit un résultat cumulé d'investissement déficitaire de 63 865.97 € à reprendre budgétaire en ligne 001 en dépenses de cette section.

Soit un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 93 291.82 € à reprendre budgétairement en ligne 002 en recettes de cette section.

4-Affectation du résultat 2025 – Budget principal

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025 par le Comité syndical,

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

R 001 - Résultat d'investissement reporté	86 738,73 €
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	378 934,99 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation du résultat ;
- Indique que leur inscription aura lieu lors du budget supplémentaire.

5- Affectation du résultat 2025 – Budget Annexe Application du Droit des Sols

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Application du Droit des Sols de l'exercice 2025 par le Comité syndical,

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

R 001 - Résultat d'investissement reporté	9 976,42 €
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	7 050,86 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation du résultat ;
- Indique que leur inscription aura lieu lors du budget supplémentaire.

6- Affectation du résultat 2025 – Budget Annexe Promotion du tourisme

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Promotion du tourisme de l'exercice 2025 par le Comité syndical,

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

D001 - Résultat d'investissement reporté	-63 865.97 €
R1068 - Recettes d'investissement	63 865.97 €
R002 - Résultat de fonctionnement reporté	29 425.85 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation du résultat ;
- Indique que leur inscription aura lieu lors du budget supplémentaire.

7- Budget supplémentaire 2026 – Budget principal

Vu le budget primitif 2026 du budget principal adopté par le Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France le 10 décembre 2025 ;

Vu la délibération du 24 juin 2026 portant sur l'approbation du Compte Financier Unique du budget principal ;

Vu la délibération du 24 juin 2026 portant sur l'affectation du résultat 2025 du budget principal ;

Le budget supplémentaire est proposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
023		0,00 €	378 934,99 €	378 934,99 €
Total			378 934,99 €	

En recettes :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
002		0,00 €	378 934,99 €	378 934,99 €
Total			378 934,99 €	

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026
SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
20	2031	55 000,00 €	15 000,00 €	70 000,00 €
Total			15 000,00 €	

En recettes :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
001		0,00 €	86 738,73 €	86 738,73 €
021		0,00 €	378 934,99 €	378 934,99 €
Total			465 673,72 €	

RECAPITULATIF BS / BP

En fonctionnement :

	Rappel BP	Vote BS	BP + BS
Dépenses Fonct.	1 810 716,30 €	378 934,99 €	2 189 651,29 €
Recettes Fonct.	1 810 716,30 €	378 934,99 €	2 189 651,29 €

En investissement :

	Rappel BP	Vote BS	BP + BS
Dépenses d'Invest.	74 556,43 €	15 000,00 €	89 556,43 €
Recettes d'Invest.	124 160,93 €	465 673,72 €	589 834,65 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au budget supplémentaire 2026 du budget principal.

8-Budget supplémentaire 2026 – Budget Annexe Application du Droit des Sols

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe Application du Droit des Sols adopté par le Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France le 10 décembre 2025 ;

Vu la délibération du 24 juin 2026 portant sur l'approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe Application du Droit des Sols ;

Vu la délibération du 24 juin 2026 portant sur l'affectation du résultat 2025 du budget annexe Application du Droit des Sols ;

Le budget supplémentaire est proposé comme suit :

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
011	6271	2 200,00 €	-2 200,00 €	0,00 €
065	65818	7 800,00 €	2 200,00 €	10 000,00 €
042	6811	1 378,40 €	2 762,96 €	4 141,36 €
023		0,00 €	4 287,90 €	4 287,90 €
Total			7 050,86 €	

En recettes :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
002		0,00 €	7 050,86 €	7 050,86 €
Total			7 050,86 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
20	2051	0,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €
21	21838	800,00 €	100,00 €	900,00 €
Total			7 900,00 €	

En recettes :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
001		0,00 €	9 976,42 €	9 976,42 €
021		0,00 €	4 287,90 €	4 287,90 €
040	28183	1 378,40 €	2 762,96 €	4 141,36 €
Total			17 027,28 €	

RECAPITULATIF BS / BP

En fonctionnement :

	Rappel BP	Vote BS	BP + BS
Dépenses Fonct.	173 730,04 €	7 050,86 €	180 780,90 €
Recettes Fonct.	173 730,04 €	7 050,86 €	180 780,90 €

En investissement :

	Rappel BP	Vote BS	BP + BS
Dépenses d'Invest.	800,00 €	7 900,00 €	8 700,00 €
Recettes d'Invest.	1 378,40 €	17 027,28 €	18 405,68 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au budget supplémentaire 2026 du budget annexe Application du Droit des Sols.

9-Budget supplémentaire 2026 – Budget Annexe Promotion du tourisme

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe Promotion du tourisme adopté par le Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France le 10 décembre 2025 ;

Vu la délibération du 24 juin 2026 portant sur l'approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal ;

Vu la délibération du 24 juin 2026 portant sur l'affectation du résultat 2025 du budget principal ;

Le budget supplémentaire est proposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
023		0,00 €	29 425,85 €	29 425,85 €
Total			29 425,85 €	

En recettes :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
002		0,00 €	29 425,85 €	29 425,85 €
Total			29 425,85 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
001		0,00 €	63 865,97 €	63 865,97 €
Total			63 865,97 €	

En recettes :

Chap	Article	Montant BP	Propositions	BP + BS
10	1068	0,00 €	63 865,97 €	63 865,97 €
021		42 162,00 €	29 425,85 €	71 587,85 €
Total			93 291,82 €	

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

RECAPITULATIF BS / BP

En fonctionnement :

	Rappel BP	Vote BS	BP + BS
Dépenses Fonct.	425 044,00 €	29 425,85 €	454 469,85 €
Recettes Fonct.	425 044,00 €	29 425,85 €	454 469,85 €

En investissement :

	Rappel BP	Vote BS	BP + BS
Dépenses Invest.	52 453,00 €	63 865,97 €	116 318,97 €
Recettes Invest.	52 453,00 €	93 291,82 €	145 744,82 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au budget supplémentaire 2026 du budget annexe Promotion du tourisme.

10- Détermination des indemnités de fonction

VU le décret 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des élus ;

VU la délibération 2026-05-01 du comité syndical du 13 mai 2026 lors duquel Frédéric DEMULE a été élu président ;

Vu la délibération 2026-05-04 du comité syndicat du 13 mai 2026 lors duquel Eric FRANCOIS et Bruno ETEVE ont été élu 1 et 2^{ème} Vice-Présidents ;

Considérant que le PETR se situe dans la strate démographique des établissements de 50 000 à 99 999 habitants et que le taux maximum applicable aux présidents de syndicats mixtes concernés par cette strate est de 29,53 % et que le taux maximum applicable aux vice-présidents de syndicats mixtes concernés par cette strate est de 11.81 %

Considérant l'installation du comité syndical du 13 mai 2026 ;

Le Président propose que le taux applicable à ses indemnités ainsi que celles de ses vice-présidents (tableau en annexe) soient :

- Président : 7.39%
- Vice-Présidents : 3.69%

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide par 22 voix pour et 2 abstentions (Frédéric Demule et Bruno Etévé) :

- De fixer les indemnités du Président à hauteur de 7.39 % de la base de référence correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

- De fixer les indemnités des 2 Vice-Présidents à hauteur de 3.69 % de la base de référence correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- L'indemnité est versée à compter du jour où la délibération devient exécutoire ;
- De prévoir les crédits suffisants au budget.

11- Convention de partenariat PETR - EPCI dans le cadre de la mise en place du Pacte territorial 2026 - 2031

Vu les statuts du PETR Cœur des Hauts-de-France et notamment l'article 4 portant sur son objet, ses missions et ses compétences ainsi que l'article 5 portant sur son intervention dans le cadre de la réalisation de prestations de services ;

Vu la délibération D2025_06_22 du PETR du 25 juin 2025 relative à la convention Pacte territorial France Renov' ;

Vu la délibération D2025_06_23 du PETR du 25 juin 2025 relative à la création du Budget Annexe « Pacte territorial » ;

Vu la délibération D2025_06_24 du PETR du 25 juin 2025 relative à la création de 2 emplois non permanents de conseillers Habitat pour mener à bien le projet de Pacte territorial ;

Vu la convention du Pacte Territorial France Renov' du 1^{er} avril 2026 ;

Le Président rappelle que les Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie ont porté une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) entre 2020 et 2025 et que pour des raisons d'efficacité elles ont souhaité que le nouveau dispositif « Pacte territorial » soit conduit en partie en régie par le PETR.

Agissant de façon mutualisée pour le compte de ces 2 EPCI, il est nécessaire d'établir une convention entre le PETR et chacune des 2 Communautés de communes afin notamment de :

- Rappeler les engagements de chacun ;
- Définir les modalités financières entre le PETR et l'EPCI.

Après avoir pris connaissance de la convention en annexe et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ Autorise le Président à signer la convention ci-annexée et tout avenant s'y rattachant ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

- ✓ Autorise le Président à signer tout document permettant le bon déroulement de ce dossier ;
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

12-Désignation des membres des commissions du PETR

Conformément à l'article L. 2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au comité.

Cette possibilité est confirmée dans le règlement intérieur du PETR à l'article 16, « commissions thématiques ».

L'article 17 « composition des commissions » précise que chaque délégué syndical, titulaire ou suppléant, peut demander à être membre d'une ou plusieurs commissions. Par ailleurs, les commissions peuvent être élargies à des personnes ressources (notamment l'ingénierie des 3 EPCI membres) de façon régulière ou ponctuelle.

Il est ainsi proposé :

Pour la commission Développement économique :

Guillaume Ancelet, Houssni Bahri, Benjamin Carpentier, Frédéric Demule, Bruno Etévé, Maryse Fagot, Eric François, Romuald Helfried, Eric Lefebvre, Eric Legrand, Francis Leroy, Gautier Maes, Jean-Luc Maillard, Jean-Michel Martin, Michel Martin, Jean-Dominique Payen, Isaac Perez, Laurent Potier, André Salomé, Benoît Schiettecatte, Romain Tempez, Jean-Marc Wissocq.

Pour la commission Tourisme :

Francis Boitel, Philippe Coulon, Luciane Delefortrie, Frédéric Demule, Michel Drevelle, Maryse Fagot, Eric François, Hervé Frizon, François Laloi, Eric Legrand, Michel Martin, Isaac Perez, Philippe Ponchon, Marc Saintot, André Salomé, Georgette Sciascia.

S'ajoutent les partenaires et professionnels : Historial, Agence Somme Tourisme, Société Canal Seine Nord Europe, CCI Amiens Picardie, Chambre d'agriculture, le Prieuré (pour l'hôtellerie-restauration), le camping de Voyennes (pour l'hôtellerie de plein-air), Patrick Blondelle (pour le meublé de tourisme), et les canards de la Germaine (pour les producteurs).

Pour la commission Aménagement du territoire :

Romain Adde, Guillaume Ancelet, Houssni Bahri, Philippe Coulon, Jacques Decaux, Frédéric Demule, Bruno Etévé, Maryse Fagot, Claire Fournet, Eric François, Romuald Helfried, François Laloi, Nadège Latapie-Copé, Eric Legrand, Thierry Linéatte, Jean-Michel Martin, Michel Martin, Vincent Morgant, Steve Normand, Jean-Dominique Payen, Isaac Perez, Didier Potel, Françoise Ragueneau, André Salomé, Benoît Schiettecatte, Philippe Warée, Jean-Marc Wissocq,

Pour la commission Culture - Patrimoine :

Robert Billoré, Christophe Brissy, Benjamin Carpentier, Philippe Coulon, Luciane Delefortrie, Frédéric Demule, Stéphanie Dufour, Michel Drevelle, Maryse Fagot, Eric François, Hervé Frizon, François Laloï, Eric Legrand, Michel Martin, Vincent Morgant, Steve Normand, Philippe Ponchon, Marc Saintot, André Salomé, Georgette Sciascia.

Pour la commission Finances :

Eric François, Frédéric Demule, Bruno Etévé, Jean-Michel Martin, Eric Legrand, Francis Leroy.

Le Président rappelle que chaque commission élit en son sein un Président à la majorité et à main levée dès la première séance.

Après avoir pris connaissance de la composition des différentes commissions, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Désigne les membres siégeant dans chacune des commissions du PETR ;

13- Détermination des conditions d'élection de la Commission d'Appel d'Offres
--

Considérant l'installation du Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux ;

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité des modalités suivantes :

- Les candidatures prennent la forme d'une liste éditée sur papier blanc au format A5 ; Elle doit comporter les noms et prénoms des candidats en indiquant leur qualité de titulaire ou de suppléant ;
- Chaque liste comprend le nom des candidats en nombre suffisant (5 membres) ;
- Le nombre de suppléants est égal au nombre de titulaires ;

14- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du CGCT qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres des composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, prévoyant que pour un établissement public, la Commission d'Appel d'Offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Vu la délibération D2026_06_13 du PETR déterminant les modalités de dépôt des listes pour la CAO ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée et qu'elle se présente comme suit :

Titulaires : Jean-Michel Martin, Thierry Linéatte, Georgette Sciascia, Philippe Coulon, François Laloi ;

Suppléants : Marc Saintot, Laurent Potier, Eric Legrand, Jean-Dominique Payen, Guillaume Ancelet ;

A l'unanimité, il est décidé de procéder au vote à main levée.

Election des membres titulaires :

- Nombre de votants : 24
- Suffrages exprimés : 24
- Nombre de voix obtenues pour l'unique liste : 24

Election des membres suppléants :

- Nombre de votants : 24
- Suffrages exprimés : 24
- Nombre de voix obtenues pour l'unique liste : 24

Sont ainsi déclarés membres de la Commission d'Appel d'Offres du PETR :

- Jean-Michel Martin, Thierry Linéatte, Georgette Sciascia, Philippe Coulon, François Laloi membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Marc Saintot, Laurent Potier, Eric Legrand, Jean-Dominique Payen, Guillaume Ancelet membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ;

15- Désignation d'un représentant du PETR au CNAS
--

VU la délibération 2011-11-16 du 14 décembre 2011 du Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme portant sur l'adhésion au CNAS ;

CONSIDERANT l'installation du Comité Syndical du 13 Mai 2026 ;

Il est proposé de désigner un nouveau représentant du PETR « délégué élu » au sein du CNAS pour la durée du mandat 2026-2032.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- de désigner Nadège Latapie Copé, membre du comité syndical, en qualité de déléguée élue au sein du CNAS pour la durée du mandat.

16- Demande de subvention relative à une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une cuisine centrale auprès du programme LEADER et de la Banque des Territoires
--

Le PETR Cœur des Hauts-de-France conduit pour le compte des Communautés de communes membres des actions en faveur du développement local, de la transition écologique et de la santé. A la croisée de ces différentes orientations, le sujet de l'alimentation apparaît comme une priorité émergente pour le territoire.

Cet intérêt se traduit aujourd'hui dans la stratégie LEADER 2023-2027, qui prévoit de soutenir les initiatives visant à favoriser une alimentation locale, accessible et durable.

Parallèlement, le territoire est directement concerné par la réalisation du Canal Seine-Nord Europe, projet d'infrastructure majeur dont la phase de travaux, prévue entre 2027 et 2032, générera des besoins importants en matière de restauration pour des milliers de travailleurs.

La convergence entre les besoins de restauration générés par le chantier du Canal Seine-Nord Europe et les ambitions du territoire en matière d'alimentation conduit les élus à s'interroger sur l'opportunité de créer un outil de production alimentaire mutualisé du type cuisine centrale. Un tel équipement pourrait notamment contribuer à sécuriser les filières de production agricole et renforcer l'économie locale.

Cette réflexion s'inscrit également à la fois dans la perspective d'un engagement du PETR dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) et dans la continuité des objectifs du contrat local de santé (CLS) 2023 – 2028 qui porte une attention particulière aux problématiques afférentes à l'alimentation.

À ce stade, le PETR souhaite évaluer l'opportunité et les conditions de faisabilité d'un outil de production alimentaire mutualisé. Afin d'analyser finement les besoins du territoire, d'identifier les scénarios envisageables et d'en apprécier la viabilité économique et technique, une étude apparaît nécessaire.

Pour sa réalisation, le PETR souhaite déposer une demande de subvention FEADER et sollicite une aide financière de 24 000 € correspondant à 40 % des dépenses HT. En outre le PETR sollicite la participation financière de la Banque des territoires pour un montant de 24 000 € correspondant à 40 % des dépenses HT.

L'ensemble est précisé dans le plan de financement figurant ci-dessous :

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	Taux
Frais d'étude d'opportunité et de faisabilité	60 000 €	72 000 €	Autofinancement PETR	24 000 €	33,33%
			FEADER via LEADER (40% HT)	24 000 €	33,33%
			Banque des Territoires (40% HT)	24 000 €	33,33%
Total		72 000 €	Total	72 000 €	100%

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- approuve l'opération et valide le plan de financement présenté ci-avant ;
- sollicite pour sa réalisation et au titre du programme LEADER 2023-2027 une intervention financière du FEADER à hauteur de 40 % HT des dépenses ;
- sollicite pour sa réalisation une intervention financière de la Banque des Territoires à hauteur de 40 % HT des dépenses ;
- précise qu'en cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge de l'étude sera supporté par le PETR ;
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

17- Désignation des représentants du PETR au Comité de programmation du GAL
--

Le programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une approche de développement local qui associe les acteurs publics et privés du territoire dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions, cofinancé par l'Union Européenne au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Fin 2021, le PETR Cœur des Hauts-de-France validait son engagement dans le programme LEADER 2023-2027 et acceptait de porter le groupe d'action locale. Il déposait fin 2022 son dossier de candidature à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 en Hauts-de-France.

Suite à sa sélection, une convention a été signée au premier trimestre 2024 entre la Région Hauts-de-France et le groupe d'action locale (GAL) Cœur des Hauts-de-France. Elle alloue en première intention au GAL une enveloppe de FEADER d'un peu plus d'un million d'euros afin de structurer une filière alimentaire de proximité, développer et enrichir l'offre touristique et culturelle, favoriser l'essor de nouvelles solutions de déplacements sobres et durables, soutenir l'économie de proximité mais aussi renforcer le lien social sur notre territoire.

Sélection et programmation des démarches soutenues financièrement au travers du dispositif LEADER se réalisent à l'échelon local par l'expression d'un Comité de programmation, instance chargée de veiller au déploiement de la stratégie de développement local et reposant sur le principe d'une représentation partenariale « public-privé ».

Le Comité de programmation du GAL Cœur des Hauts-de-France est composé de 22 membres (11 pour le collège public et 11 pour le collège privé). Il appartient à chaque membre de désigner en son sein représentant(s) titulaire(s) et représentant(s) suppléant(s).

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Structure porteuse du GAL, le PETR Cœur des Hauts-de-France est membre de son Comité de programmation où il dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical désigne, à l'unanimité,

en tant que représentants du PETR au Comité de programmation du GAL Cœur des Hauts-de-France :

- Frédéric Demule en qualité de représentant titulaire du PETR au Comité de programmation du GAL Cœur des Hauts-de-France ;
- Jean-Michel Martin en qualité de représentant suppléant du PETR au Comité de programmation du GAL Cœur des Hauts-de-France ;
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

18-Autorisation de signature dans le cadre du programme LEADER 2023-2027

Vu le renouvellement général des municipalités et des conseils communautaires du printemps 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-05-01 du Comité syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France en date du 13/05/2026 relative à l'élection du président du syndicat mixte ;

Le programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une approche de développement local qui associe les acteurs publics et privés du territoire dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions, cofinancé par l'Union Européenne au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Fin 2021, le PETR Cœur des Hauts-de-France validait son engagement dans le programme LEADER 2023-2027 et acceptait de porter le groupe d'action locale. Il déposait fin 2022 son dossier de candidature à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 en Hauts-de-France.

Suite à sa sélection, une convention a été signée au premier trimestre 2024 entre la Région Hauts-de-France (AGR) et le groupe d'action locale (GAL) Cœur des Hauts-de-France. Elle alloue en première intention au GAL une enveloppe de FEADER d'un peu plus d'un million d'euros afin de structurer une filière alimentaire de proximité, développer et enrichir l'offre touristique et culturelle, favoriser l'essor de nouvelles solutions de déplacements sobres et durables, soutenir l'économie de proximité mais aussi renforcer le lien social sur notre territoire.

Dans le prolongement des élections locales du printemps 2026, le syndicat mixte et les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent ont désigné de nouveaux représentants au comité de programmation du GAL Cœur des Hauts-de-France. Il

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

conviendra d'installer au 2nd second semestre 2026 le nouveau comité de programmation du GAL, puis de modifier par voie d'avenant la convention n° 24001166 susmentionnée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président, à :

- signer la convention AGR/GAL et ses avenants ;
- signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL, comme tout document relatif à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 ;
- donner, si besoin est, délégation de signature au Président du comité de programmation du GAL Cœur des Hauts-de-France sur les invitations et les comptes rendus des comités de programmation.

19- Mise à jour des tarifs des prestations commerciales de l'office de tourisme pour l'année 2026

Dans le cadre de l'exercice de son activité commerciale, l'office de tourisme Péronne Haute Somme assure la conception et la commercialisation de prestations de visites et de forfaits touristiques à destination des clientèles groupes.

Afin de permettre à l'office de tourisme d'appliquer les prix de vente actualisés auprès de ses clients, il est nécessaire de mettre à jour les tarifs fixés au titre de l'année 2026 et d'ajouter les nouvelles prestations, tel que proposé dans le tableau ci-dessous :

La présente délibération annule et remplace toutes les délibérations antérieures.

Prestations commerciales	Tarif de vente au public par personne
Histoire	
Visite commentée de la ville « Péronne, au fil du temps ! »	4,50 €
Visite commentée de la ville « Ham, un riche patrimoine »	3,00 €
La crypte de l'église abbatiale Notre-Dame de Ham	2,00 €
Visite commentée du Château de Ham par les amis du Château	4,00 €
Journée scolaire « La Cité Hamoise »	8,00 €
Péronne et l'Art Déco – durée : 1 heure	6,00 €
Péronne et l'Art Déco – durée : 2 heures	8,00 €
Louis Duthoit et la Reconstruction – durée : 2 heures	8,00 €
Richesses décoratives en Haute Somme – durée : 2 heures	8,00 €
Visite commentée avec un guide conférencier – durée : 2 heures	8,00 €
Visite commentée avec un guide conférencier – durée : 1 heure	6,00 €
Prestations rémunérations guides conférenciers :	
Visite d'1 heure	Forfait de 35,00 €
Visite d'1h30	Forfait de 52,50 €
Visite de 2 heures	Forfait de 70,00 €
Indemnité dimanche et jours fériés	Forfait de 15,00 €
Indemnité langue étrangère	Forfait de 15,00 €
Mémoire	

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Circuit du Souvenir adulte	5,00 €
Forfait Circuit du Souvenir OT scolaire – demi-journée	150,00 €
Forfait Circuit du Souvenir OT - journée	280,00 €
Forfait prestation de guidage scolaire Circuit du Souvenir pour l'Historial	100,00 €
Forfait prestation de guidage Circuit du Souvenir adulte pour l'Historial	140,00 €
Forfait scolaire – tarif groupe fidélisé	120,00 €
Tarif guidage Circuit du Souvenir adulte pour l'Historial	4,50 €
Tarif guidage Circuit du Souvenir de la Vallée pour l'Historial	4,05 €
Visite libre de l'Historial de la Grande Guerre - groupe	7,00 €
Visite commentée de l'Historial de la Grande Guerre – groupe	8,00 €
Forfait visite guidée Historial – groupe de moins de 20 personnes	160,00 €
Visite libre de l'Historial de la Grande Guerre – individuel	10,00 €
Accès aux 3 espaces médiévaux - Cour du Château de Péronne	4,50 €
Billet couplé Historial / Musée de site de Thiepval - visite libre	10,00 €
Billet couplé Historial / Musée de site de Thiepval - visite libre	11,00 €
Visite libre de l'Historial de la Grande Guerre – scolaire	4,50 €
Visite commentée thématique en complément des dossiers pédagogiques – prix à ajouter au tarif d'entrée du musée scolaire	1,00 €
Visite couplée des musées de Thiepval et Historial - scolaire	6,00 €
Visite de l'Historial de la Grande Guerre - CLSH	5,00 €
Forfait Circuit du Souvenir – Les poilus dans la Somme en français	110,00 €
Forfait Circuit du Souvenir – Les poilus dans la Somme en anglais	130,00 €
Forfait Circuit du Souvenir – Circuit du 1 ^{er} juillet 1916 – le choc	110,00 €
Forfait Circuit du Souvenir – Circuit du 1 ^{er} juillet 1916 – le choc – en anglais	130,00 €
Forfait Circuit du Souvenir – La Bataille de la Somme en français	110,00 €
Forfait Circuit du Souvenir – La Bataille de la Somme en anglais	130,00 €
Repas groupes service à table en salle de restaurant de l'Historial	27,00 €
Assiette 3 fromages	3,50 €
Kir pétillant cassis	4,20 €
Coupe de Champagne	7,00 €
Repas séminaire service à table en salle de restaurant de l'Historial	30,00 €
Menu par personne avec entrée/plat ou plat/dessert, vin, eau plate, eau gazeuse et café ou thé	24,00 €
Buffet froid + eau plate et eau gazeuse, café ou thé	25,00 €
Cocktail A	22,00 €
Cocktail B	30,00 €
Cocktail C	32,00 €
Cocktail D	36,00 €
Ardoise campagnarde	29,00 €
Forfaits Location de salle – Séminaire Historial :	
Salle des douves 1 à la demi-journée	120,00 €
Salle des douves 1 à la journée	200,00 €
Salle des douves 1 forfait soirée	280,00 €
Salle des douves 2 à la demi-journée	120,00 €
Salle des douves 2 à la journée	200,00 €
Salle des douves 2 forfait soirée	280,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Salle des douves 3 à la demi-journée	360,00 €
Salle des douves 3 à la journée	400,00 €
Salle des douves 3 forfait soirée	400,00 €
Salle de réception à la demi-journée	240,00 €
Salle de réception à la journée	360,00 €
Salle de réception forfait soirée	480,00 €
Salle Jean-Jacques Becker à la demi-journée	400,00 €
Salle Jean-Jacques Becker à la journée	640,00 €
Salle Jean-Jacques Becker forfait soirée	800,00 €
Salle des Fours à la demi-journée	120,00 €
Salle des Fours à la journée	200,00 €
Salle des Fours forfait soirée	280,00 €
Journée « La Bataille de la Somme »	à partir de 38,00 €
Journée scolaire « Immersion dans la Grande Guerre 14-18 » - exclusivité	8,00 €
Le Sapeur Picard - visite commentée de la tranchée de Faÿ	5,00 €
Le Sapeur Picard – randonnée commentée costumée	5,00 €
Le Sapeur Picard – intervention dans les écoles – heure	80,00 €
Le Sapeur Picard – forfait Intervention dans les écoles – journée	150,00 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe adulte	7,00 €
Visite guidée du musée Somme 1916 – groupe adulte	7,00 €
Forfait guidage musée Somme 1916 par groupe de 25 personnes	50,00 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe scolaire	4,00 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe scolaire + cahier pédagogique	5,20 €
Dossier pédagogique	1,20 €
Panier repas au musée Somme 1916	8,50 €
Forfait Location salle de pique-nique au musée Somme 1916	15,00 €
Animation sur l'équipement du soldat (30 minutes)	25,00 €
Forfait prestation de guidage scolaire Circuit du Souvenir pour le musée Somme 1916 – 2h30	100,00 €
Forfait prestation de guidage scolaire Circuit du Souvenir pour le musée Somme 1916 – 3h00	110,00 €
Forfait guidage 3h00 – Perrine CHOVAUX	150,00 €
Forfait guidage 1h30 – Perrine CHOVAUX	75,00 €
Forfait circuit classique (à la journée) – Perrine CHOVAUX	410,00 €
Forfait visite-atelier (d'une durée de 4h00) – Perrine CHOVAUX	300,00 €
Forfait ateliers dans vos murs (d'une durée de 2h30) – Perrine CHOVAUX	200,00 €
Forfait parcours de mémoire tout inclus (d'une durée de 6h00) – Perrine CHOVAUX	550,00 €
Forfait cycle spécifique pour les élèves du département de la Somme – Perrine CHOVAUX	220,00 €
Forfait interventions (d'une durée de 1h30) – Perrine CHOVAUX	200,00 €
Forfait visite théâtralisée (d'une durée de 1h30)	600,00 €
Forfait guidage français ou anglais - 3h00 – Flora DEVILLERS	150,00 €
Forfait guidage 1h30 français ou anglais – Flora DEVILLERS	75,00 €
Forfait guidage 1 journée – Flora DEVILLERS	360,00 €
Forfait guidage 3h00 – Flora DEVILLERS ou Carole LAEVENS – Voyagiste américain	210,00 €
Forfait guidage en français ou en anglais pour 3 heures de prestations - Carole LAEVENS	150,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Forfait guidage en français ou en anglais pour 1h30 de prestations	75,00 €
Forfait guidage journée - Circuit Mémoire avec un guide en anglais - Carole LAEVENS	360,00 €
Visite libre du musée de l'épopée de l'industrie et de l'aéronautique - Albert	7,00 €
Visite guidée du musée de l'épopée de l'industrie et de l'aéronautique - Albert	9,00 €
Nature	
La Vallée de la Haute Somme (à partir de 30 personnes)	4,50 €
La Haute Somme s'offre à vous ! Forfait min. 10 à 29 personnes	120,00 €
Forfait sortie nature avec un guide Qualinat - durée 1h30	150,00 €
Forfait sortie nature avec un guide Qualinat - durée 3h00	200,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme - forfait diesel - base 45 adultes ou 80 enfants	Forfait de 480,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme - forfait vapeur - base 45 adultes ou 80 enfants	Forfait de 800,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme – l'adulte supplémentaire au-delà de 45 personnes	8,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme – l'enfant supplémentaire – tarif enfant au-delà de 80 enfants	4,50 €
Tarif bon plan (train diesel dimanche matin) – pour minimum 30 pers	8,50 €
Tarif pour les groupes sur les trains réguliers de 10 à 19 adultes	9,50 €
Tarif pour les groupes sur les trains réguliers de 20 à 39 adultes	9,00 €
Tarif pour les groupes sur les trains réguliers de 40 adultes et +	8,50 €
La Nature à portée de mains ! Demi-journée avec un guide nature - adulte	12,00 €
La Nature à portée de mains ! avec un guide nature – enfant - de 12 ans	8,00 €
Journée « Circuit des Anguillères »	à partir de 38,50 €
Journée « Au fil de l'eau »	40,00 €
Journée « La Haute Somme à pied ! »	10,00 €
Artisanat et gastronomie	
Visite commentée de la Brasserie De Clerck - base 40 personnes	5,00 €
Visite commentée de la Brasserie De Clerck - base 30 personnes	6,00 €
Biscuiterie du Coquelicot à Albert – visite et dégustation	Gratuit
Visite commentée du Chai Les 130 avec dégustation	Gratuit
Détente, loisirs, bien-être	
Etape dansante au P'tit Baltar	à partir de 57,00 €
Journée « Les métiers de nos aïeux »	à partir de 42,00 €
La Haute Somme vue du ciel (saut en parachute en tandem)	270,00 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (jusqu'à 19 personnes)	10,00 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (20 à 50 personnes)	8,60 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (+ de 50 personnes)	8,10 €
Audio-guide Village des métiers d'antan	1,00 €
Sortie bien-être (Yoga ou sophrologie ou Qi Gong)	12,00 €
Rémunération Forfait Qi Gong thérapeutique	Forfait de 80,00 €
Rémunération Forfait Yoga - Sophrologie	Forfait de 80,00 €
CANOE KAYAK CLUB HAM :	
Tarif individuel – 2h location canoë, kayak ou paddle - adulte	à partir de 10,00 €
Tarif individuel – 2h location canoë, kayak ou paddle – ado	à partir de 7,50 €
Tarif individuel – 2h location canoë, kayak ou paddle – enfant	à partir de 5,00 €
Tarif individuel – ½ journée location canoë, kayak ou paddle - adulte	à partir de 15,00 €
Tarif individuel – ½ journée location canoë, kayak ou paddle - ado	à partir de 12,50 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Tarif individuel – ½ journée location canoë, kayak ou paddle - enfant	à partir de 10,00 €
Tarif individuel - 1 journée location canoë, kayak ou paddle - adulte	à partir de 25,00 €
Tarif individuel - 1 journée location canoë, kayak ou paddle - ado	à partir de 22,50 €
Tarif individuel - 1 journée location canoë, kayak ou paddle - enfant	à partir de 20,00 €
Location méga sup jusque 8 personnes – 1h30	à partir de 80,00 €
Location méga sup jusque 8 personnes – ½ journée	à partir de 150,00 €
Tarif individuel – sentiers n°1 et n°3 – ½ journée en canoë ou paddle :	
4 à 8 personnes	à partir de 30,00 €
9 à 12 personnes	à partir de 25,00 €
13 à 16 personnes	à partir de 20,00 €
Tarif individuel - sentier n°2 « un corridor de verdure » - 1 journée en canoë ou kayak :	
4 à 8 personnes	à partir de 60,00 €
9 à 12 personnes	à partir de 50,00 €
13 à 16 personnes	à partir de 40,00 €
Tarif encadrement :	
Journée – encadrement avec brevet d'Etat	à partir de 200,00 €
½ journée – encadrement avec brevet d'Etat	à partir de 100,00 €
Journée – encadrement avec cadre FFCK	à partir de 100,00 €
½ journée – encadrement avec cadre FFCK	à partir de 50,00 €
Hébergement – Base de loisirs d'Estouilly :	
Hébergement – 1 nuitée	à partir de 15,00 €
Hébergement avec tente personnelle – 1 nuitée	à partir de 10,00 €
Randonnée encadrée en trottinette électrique – individuel ou groupe :	
Randonnée de 1h30	à partir de 30,00 €
Randonnée de 3h00	à partir de 50,00 €
Location de VTT et tir à l'arc :	
Journée	à partir de 25,00 €
½ journée	à partir de 15,00 €
Encadrement pour ouverture des chemins – à la demi-journée	100,00 €
Encadrement pour ouverture des chemins – à la journée	200,00 €
Tir à l'arc en séance encadrée - adulte	à partir de 20,00 €
Tir à l'arc en séance encadrée – enfant	à partir de 15,00 €
Découverte de la sarbacane	à partir de 10,00 €
Course d'orientation avec boussole et carte	à partir de 5,00 €
Prestations à la carte	
AUTOCARS PERDIGEON :	
½ journée avec 3h d'amplitude – vacances scolaires hors dimanche	370,00 €
Journée 8h d'amplitude – vacances scolaires hors dimanche	520,00 €
½ journée avec 3h d'amplitude – vacances scolaires le dimanche	470,00 €
Journée 8h d'amplitude – vacances scolaires le dimanche	660,00 €
½ journée entre 9h et 12h ou entre 14h et 17h hors vacances scolaires hors dimanche	236,00 €
½ journée 3h d'amplitude en dehors des horaires ci-dessus hors vacances scolaires et hors dimanche	470,00 €
Journée entre 9h et 17h	418,00 €
Journée 8h d'amplitude en dehors des horaires ci-dessus entre 9h et 17h	600,00 €
½ journée entre 9h et 12h ou entre 14h et 17h hors vacances scolaires le dimanche	410,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

½ journée 3h d'amplitude en dehors des horaires ci-dessus hors vacances scolaires le dimanche	470,00 €
Journée entre 9h et 17h hors vacances scolaires le dimanche	660,00 €
Journée 8h d'amplitude en dehors des horaires ci-dessus entre 9h et 17h hors vacances scolaires le dimanche	660,00 €
AUBERGE DES REMPARTS – PERONNE :	
Nuitée à l'Auberge des Remparts + petit déjeuner - groupe	36,00 €
Dîner à l'Auberge des Remparts - élèves	17,00 €
Dîner à l'Auberge des Remparts - STAFF	20,00 €
Pack Lunch - Auberge des Remparts	9,00 €
Supplément serviette	3,00 €
Petit-déjeuner	6,00 €
LE P'TIT BALTAR – NESLE :	
Groupe : Formule menu Tempo en semaine le midi	62,00 €
Individuel : Formule menu Tempo en semaine le midi	67,00 €
Groupe : Formule menu Adagio en semaine le midi	69,00 €
Individuel : Formule menu Adagio en semaine le midi	74,00 €
Groupe : Formule menu Allegro en semaine le midi	72,00 €
Individuel : Formule menu Allegro en semaine le midi	77,00 €
Prestation groupe : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Alto	75,00 €
Prestation individuel : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Alto	80,00 €
Prestation groupe : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Mezzo	85,00 €
Prestation individuel : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Mezzo	90,00 €
Prestation groupe : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Soprano	95,00 €
Prestation individuel : (dîner spectacle) - samedi soir - menu Soprano	100,00 €
Prestation groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - menu Soprano	90,00 €
Prestation individuel : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - menu Soprano	95,00 €
Prestation groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - menu Mezzo	80,00 €
Prestation individuel : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - menu Mezzo	85,00 €
Prestation groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - menu Alto	70,00 €
Prestation Individuel : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi – menu Alto	75,00 €
Visite commentée de la Ville d'Albert	3,00 €
LE BISTROT D'ANTOINE – PERONNE :	
Menu groupe - déjeuner boissons comprises hors apéritif	34,00 €
Kir pétillant – apéritif	4,30 €
Duo fromage et salade	5,10 €
Menu individuel – formule midi incluant entrée + plat + dessert sur l'ardoise et boisson chaude	24,00 €
Menu clin d'œil à la carte (entrée + plat + dessert)	38,50 €
AUX GARS DU NORD - PERONNE :	
Menu n°1	A partir de 16,00 €
Menu n°2	A partir de 22,00 €
HÔTEL LE PRIEURE – RANCOURT :	
Déjeuner groupe (entrée + plat + dessert avec 1 verre de vin + eau + café)	30,00 €
Déjeuner groupe (entrée + plat ou plat + dessert avec 1 verre de vin + eau + café)	25,00 €
Restauration pour les individuels :	
Menu adulte	43,50 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Menu enfant	13,50 €
Journée d'étude	60,00 €
Demi-journée d'étude	55,00 €
Apéritif (kir picard et amuses bouche)	6,00 €
Forfait fromage assiette de 3 fromages affinés + salade	7,50 €
Forfait petit-déjeuner (buffet salé et sucré, boissons chaudes, jus de fruits)	15,00 €
Forfait goûter : buffet sucré, fruits, boissons chaudes et jus de fruits	12,00 €
Hébergement tarifs forfait groupe (1 nuit + petit-déj inclus) :	
Chambre double	128,50 €
Chambre single	116,50 €
Chambre triple	173,50 €
Hébergement tarifs pour individuels :	
Chambre double ou single (catégorie cosy)	119,00 €
Chambre double ou single (catégorie essentielle)	129,00 €
Chambre double ou single (catégorie prestige)	139,00 €
Chambre triple	165,00 €
Petit déjeuner	12,00 €
Tarif groupe en demi-pension par jour :	
Demi-pension par jour incluant dîner avec plat/dessert/1verre de vin + nuitée + petit-déjeuner pour 2 pers en chambre double ou twin	169,00 €
Demi-pension par jour incluant dîner avec plat/dessert/1verre de vin + nuitée + petit-déjeuner pour 3 pers en chambre triple	214,00 €
Demi-pension par jour incluant dîner avec plat/dessert/1verre de vin + nuitée + petit-déjeuner pour 1 pers en chambre simple	129,00 €
Demi-pension par jour incluant dîner avec entrée/ plat/dessert/1verre de vin + nuitée + petit-déjeuner pour 2 pers en chambre double ou twin	179,00 €
Demi-pension par jour incluant dîner avec entrée/plat/dessert/1verre de vin + nuitée + petit-déjeuner pour 3 pers en chambre triple	224,00 €
Demi-pension par jour incluant dîner avec entrée/plat/dessert/1verre de vin + nuitée + petit-déjeuner pour 1 pers en chambre simple	135,00 €
Séminaire – journée d'études :	
Demi-journée incluant accueil café viennoiserie + mise à disposition d'une salle de réunion adaptée avec écran, vidéoprojecteur et paperboard + le déjeuner le midi – prix par personne	55,00 €
Journée d'étude incluant accueil café viennoiserie + mise à disposition d'une salle de réunion adaptée avec écran, vidéoprojecteur et paperboard + le déjeuner le midi + pause-café l'après-midi - prix par personne	60,00 €
½ Journée d'étude avec café d'accueil en formule tradition avec déjeuner du midi en cocktail déjeunatoire debout	62,00 €
Déjeuner avec chant et clavier sono – formule classique	67,00 €
Déjeuner avec chant et clavier sono – avec plat fondant de veau	69,00 €
HÔTEL SAINT CLAUDE – PERONNE :	
Nuitée + petit-déjeuner buffet en chambre single – Tarif individuel	95,00 €
Nuitée + petit déjeuner buffet en chambre double ou twin – tarif individuel	115,00 €
Nuitée + petit déjeuner groupes en chambre double – Tarif groupe	125,00 €
Nuitée + petit déjeuner groupes en chambre single – Tarif groupe	95,00 €
HÔTEL KYRIAD – PERONNE :	
Déjeuner de groupe	24,90 €
Chambre double – tarif groupe	75,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Chambre single – tarif groupe	65,00 €
Demi-journée d'étude	55,00 €
Chambre double – tarif groupe	85,00 €
Chambre double – tarif individuel	75,00 €
Petit-déjeuner – tarif individuel	10,50 €
RESTAURANT LA PICARDIERE – PERONNE :	
Menu groupe	à partir de 22,00 €
RESTAURANT LE LOUIS XI - PERONNE	
Menu groupe incluant entrée + plat + café gourmand + boisson + eau	à partir de 32,00 €
Apéritif kir vin blanc	3,00 €
RESTAURANT LE ROCHER - PERONNE	
Menu plat + dessert	à partir de 18,90 €
Menu entrée + plat + dessert	à partir de 22,90 €
Plat du jour	à partir de 14,90 €
1 ^{ère} formule entrée + plat + dessert + boissons	30,90 €
2 ^{ème} formule plat + dessert + boissons comprises	26,90 €
Kir vin blanc	4,00 €
Kir pétillant	4,50 €
RESTAURANT AU CŒUR DE LIHONS	
Menu entrée + plat + dessert	21,00 €
Menu entrée + plat + dessert + ¼ de vin ou 1 bière + eau à volonté	26,80 €
Menu plat + dessert + ¼ de vin ou 1 bière + eau à volonté	22,80 €
Option apéritif kir	3,20 €
Option café	1,80 €
RESTAURANT LA COUR DE L'ERMITAGE - NESLE	
Plat du jour	à partir de 17,50 €
Entrée du jour + plat du jour	à partir de 25,50 €
Plat du jour + dessert du jour	à partir de 25,50 €
Entrée + plat du jour + dessert du jour	à partir de 30,90 €
Apéritif Kir	à partir de 5,00 €
Verre de vin 12 cl	à partir de 4,60 €
CHAMBRES D'HOTES – LA PORTE DE BRETAGNE – PERONNE :	
1 nuitée en chambre double "La Shabby Chic" avec petit-déjeuner - 2 pers.	à partir de 95,00 €
1 nuitée en chambre "La Shabby Chic" avec petit-déjeuner - 1 pers.	à partir de 90,00 €
1 nuitée en chambre double "La Baroque" avec petit déjeuner - 2 pers.	à partir de 98,70 €
1 nuitée en chambre "La Baroque" avec petit déjeuner - 1 pers.	à partir de 93,70 €
DOMAINE LES RACINES – CROIX-MOLIGNEAUX :	
Tarif pour les individuels	
Gîte La Maison – Capacité 15 personnes – prix à la nuit	1200,00 €
Frais de ménage et linge de maison	500,00 €
Frais électricité (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	40,00 €
Gîte La maison – nuit supplémentaire	900,00 €
Gîte Le refuge/la frotterie – Capacité 15 personnes – prix à la nuit	1 050,00 €
Frais de ménage et linge de maison	500,00 €
Frais électricité (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	40,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Gîte Le refuge/la frotterie – nuit supplémentaire	788,00 €
Gîte Les colombages – Capacité 15 personnes – prix à la nuit	400,00 €
Frais de ménage	150,00 €
Frais de linge de lit – tarif par lit simple ou double	20,00 €
Gîte Les colombages – nuit supplémentaire	400,00 €
Gîte l'Annexe – Capacité 23 personnes – prix à la personne	30,00 €
Frais de ménage – prix à la personne	10,00 €
Option linge de lit (simple ou double) – prix à la personne	20,00 €
Petit-déjeuner par personne	à partir de 15,00 €
Menu entrée + plat ou plat + dessert	entre 25,00€ et 30,00 €
Menu entrée + plat + dessert	entre 30,00€ et 35,00 €
Menu entrée + plat + fromage + dessert	entre 35,00€ et 40,00 €
Séminaires :	
Gîte La maison – nuitée à la personne	80,00 €
Gîte le refuge/la frotterie – nuitée à la personne	70,00 €
Gîte les Colombages – nuitée à la personne	60,00 €
Gîte l'annexe– nuitée à la personne	60,00 €
Tarifs à partir de deux nuitées	
Gîte La maison – nuitée à la personne	65,00 €
Gîte le refuge/la frotterie – nuitée à la personne	55,00 €
Gîte les Colombages – nuitée à la personne	45,00 €
Gîte l'annexe– nuitée à la personne	45,00 €
Menu entrée + plat ou plat + dessert	entre 25,00€ et 30,00 €
Menu entrée + plat + dessert	entre 30,00€ et 35,00 €
Menu entrée + plat + Fromage + dessert	entre 35,00€ et 40,00 €
Soirée avec un dîner ou cocktail dînatoire dans la salle de réception + salle de jeux + bar (forfait boisson) – prix à la personne	à partir de 70,00 €
Chasse aux trésors ou Escape Game – prix à la personne	à partir de 18,00 €
Laser Game – prix à la personne	à partir de 10,00 €
Séminaire avec accueil café et mise à disposition d'une salle de réunion avec pause biscuits + déjeuner	à partir de 45,00 €
Option apéritif	5,00 €
Option un verre de vin	4,00 €
Déjeuner au Domaine les Racines	à partir de 25,00 €
Privatisation du Domaine (3 gîtes) jusqu'à 100 personnes	10 000,00 €
Petit-déjeuner	à partir 10,00 €
Mise à disposition de la salle de réception avec les 2 espaces	à partir de 3000,00 €
Salle de conférence - journée	à partir de 500,00 €
Salle de conférence – demi-journée	à partir de 250,00 €
2 salles de sous-commission - journée	à partir de 200,00 €
2 salles de sous-commission – demi-journée	à partir de 150,00 €
Salle polyvalente – journée	à partir de 500,00 €
Salle polyvalente – demi-journée	à partir de 250,00 €
L'écurie – journée	à partir de 1000,00 €
L'écurie – demi-journée	à partir de 500,00 €
Tarif séminaire à la journée/personne incluant l'accueil café	à partir de 90,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Activités sur le Domaine :	
Laser Game / personne	à partir de 10,00 €
Olympiades / personne	à partir de 30,00 €
Chasse au trésor / personne	à partir de 20,00 €
Location salle de jeux – forfait	à partir de 500,00 €
Jeux en extérieur pour 2 jours maximum	à partir de 150,00 €
Location de vélo / personne	à partir de 10,00 €
ADRT SOMME :	
Journée « Magie d'étangs en Haute Somme »	à partir de 45,00 €
Vallée de la Somme	4,50 €
Visite commentée de la ville avec guide conférencier – 2h00	8,00 €
Visite commentée de la ville avec guide conférencier – 1h00	6,00 €
Circuit du Souvenir	5,00 €
Accompagnement journée	2,00 €
LE CHAI LES 130 :	
Demi-journée de séminaire : mise à disposition de la salle, accueil-café, visite privative, dégustation simple	à partir de Forfait de 600,00 €
Demi-journée de séminaire : mise à disposition de la salle, accueil-café, visite privative, dégustation mets et vins	à partir de Forfait de 720,00 €
Demi-journée d'étude en matinée incluant la mise à disposition de l'espace à l'étage (max 10 personnes autour des tables) avec mise à disposition des espaces avec écran, vidéo projecteur et paperboard, accueil café avec viennoiserie, visite privative et dégustation simple	Forfait de 550,00 €
Demi-journée d'étude l'après-midi incluant la mise à disposition de l'espace à l'étage (max 10 personnes autour des tables) avec mise à disposition des espaces avec écran, vidéo projecteur et paperboard, accueil café avec viennoiserie, visite privative et dégustation simple	Forfait de 360,00 €
Journée d'étude incluant la mise à disposition de l'espace à l'étage (max 10 personnes autour des tables) avec mise à disposition des espaces avec écran, vidéo projecteur et paperboard, accueil café avec viennoiserie, visite privative et dégustation simple	Forfait de 600,00 €
Journée d'étude incluant la mise à disposition de l'espace à l'étage (max 10 personnes autour des tables) avec mise à disposition des espaces avec écran, vidéo projecteur et paperboard, accueil café avec viennoiserie, une visite privative et dégustation simple et déjeuner sur place	Forfait de 720,00 €
CHATEAU FORT DE HAM :	
Animation Escape Game - à partir de 15 ans	8,00 €
AU FIL DE CAM :	
Accrobranche	
Pass junior1	13,00 €
Pass Junior 1 – Tarif spécial Péronnais	9,00 €
Pass junior 2	17,00 €
Pass junior 2 – Tarif spécial Péronnais	12,00 €
Pass ado	19,00 €
Pass ado – Tarif spécial Péronnais	13,50 €
Pass adulte	20,00 €
Pass adulte – Tarif spécial Péronnais	14,00 €
Mini-golf	
1 heure < 9 ans	2,00 €
1 heure < 9 ans – tarif péronnais	1,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

1 heure + de 9 ans	4,00 €
1 heure + de 9 ans – tarif péronnais	3,00 €
Jeux de piste	
Le petit naturaliste – 1h45 (4 à 6 ans)	11,00 €
Mireille et la fleur magique - 1h45 (4 à 6 ans)	11,00 €
La chouette du CAM - 2h00 (7 à 12 ans)	13,00 €
L'étang des ombres - 2h00 (13 à 16 ans)	13,00 €
L'Herbier qui suis-je – 2h00 (+ de 13 ans)	13,00 €
L'archiviste maudit – 2h00 (+ de 16 ans)	13,00 €
Pacifix et Acajou contre Détrituss – 2h00 (de 6 à 10 ans)	18,00 €
L'école des sorciers – 2h00 (+ de 10 ans)	18,00 €
Le secret du Templier – 2h00 (+ de 14 ans)	18,00 €
Frais de dossier au Fil du Cam pour toute facture émise	8,00 €
Canoë-kayak ou pédalo	
1 heure tarif pour les extérieurs	6,00 €
1 heure tarif pour les péronnais	5,00 €
LES ECURIES DES LONGUES HAIES - SOYECOURT	
Balade en attelage dès 6 ans – tarif par attelage – maximum 3 personnes par attelage	Forfait de 180 €
Balade montée à cheval ou à poney dès 8 ans – débutant comme confirmé - tarif à la personne	60,00 €
Balade montée pour les 3 à 8 ans – tarif à la personne 1 heure de balade à poney en main	20,00 €
SPECTACLE CYGNES DES TEMPS	
Billet groupe (15 adultes et plus)	16,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des tarifs proposés dans la présente délibération ;
- **MET À JOUR** les tarifs des prestations commerciales au titre de l'année 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

20- Mise à jour des tarifs des produits boutique et de la billetterie de l'office de tourisme pour l'année 2026

Dans le cadre de l'exercice de son activité, l'office de tourisme Péronne Haute Somme dispose d'une boutique au sein de laquelle sont proposés des objets souvenirs, des ouvrages ainsi que des produits du terroir ainsi qu'une activité de vente de billetterie.

Afin de permettre à l'office de tourisme d'appliquer les prix de vente actualisés auprès de ses visiteurs, il est nécessaire de mettre à jour les tarifs fixés au titre de l'année 2026 et d'ajouter les nouvelles références de produits, tel que proposé dans le tableau ci-dessous.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Il est également proposé de confier au Président la possibilité de prévoir une marge de réduction applicable sur les prix de vente dans le cadre de promotions spéciales, notamment pour écouler les stocks de produits de bouche avec date de péremption.

La présente délibération annule et remplace toutes les délibérations antérieures.

Produits boutique								
Catégorie	Sous-catégorie	Référence	Prix de vente unitaire	-10%	-20%	-30%	-40%	-50%
Librairie - papeterie	Cartes de randonnée	IGN Péronne / Roisel	14,30 €	12,87 €	11,44 €	10,01 €		
		IGN Ham / Nesle	14,30 €	12,87 €	11,44 €	10,01 €		
		IGN Albert / Bray-sur-Somme	14,30 €	12,87 €	11,44 €	10,01 €		
		IGN Roye / Harbonnières	14,30 €	12,87 €	11,44 €	10,01 €		
		IGN D60-D80	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €		
		IGN Amiens / Arras	8,50 €	7,65 €	6,80 €	5,95 €		
	Topoguides	La Via Francigena à travers le Pas-de-Calais	16,40 €	14,76 €	13,12 €	11,48 €	9,84 €	8,20 €
		La Via Francigena à travers les Hauts-de-France	18,40 €	16,56 €	14,72 €	12,88 €	11,04 €	9,20 €
		Guide AEVF	24,00 €	21,60 €	19,20 €	16,80 €	14,40 €	12,00 €
		La Somme en roue libre	14,90 €	13,41 €	11,92 €			
		Crédenciale du pèlerin	8,00 €					
		La Somme à vélo	14,00 €	12,60 €	11,20 €	9,80 €		
		GR 800 Au fil de la Somme	16,40 €	14,76 €	13,12 €			
	Cartes postales	Christian Boitieux	0,50 €	0,45 €	0,40 €	0,35 €	0,30 €	0,25 €
		Do Not Forget	1,50 €	1,35 €	1,20 €	1,05 €	0,90 €	0,75 €
		Panoramique	1,00 €	0,90 €	0,80 €	0,70 €	0,60 €	0,50 €
		Lot de 5 cartes postales Christian Boitieux	1,50 €					
		Carte Bleu d'Amiens	8,00 €					
	Stylos et crayons	Stylo Péronne	1,00 €					
		Stylo en bois	5,50 €	4,95 €	4,40 €	3,85 €	3,30 €	2,75 €
		Stylo Bic Poppy 4 couleurs	4,50 €					
Souvenirs	Dés à coudre	Etangs, Porte de Bretagne, hôtel de ville et église Saint-Jean-Baptiste de Péronne	3,00 €	2,70 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	1,50 €
		Lot de 3 dés	7,50 €					
		Grand dé filet bleu et vert	4,50 €	4,05 €	3,60 €	3,15 €	2,70 €	2,25 €
	Magnets	Magnet ardoise Péronne	7,50 €	6,75 €	6,00 €	5,25 €	4,50 €	3,75 €
		Great War 14/18, Tommy 1916, Poilu, la vie de château, circuit du souvenir	5,50 €	4,95 €	4,40 €	3,85 €	3,30 €	2,75 €
		Vallée de Somme	1,50 €	1,35 €	1,20 €	1,05 €		
		Porcelaine Porte de Bretagne, hôtel de ville, étangs, église Saint-Jean-Baptiste de Péronne	5,50 €	4,95 €	4,40 €	3,85 €	3,30 €	2,75 €
		Magnet Poppy	6,00 €					
	Porte-clés	Drapeau Tommy	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
		Breloques chevalier et princesse, salamandre	5,50 €	4,95 €	4,40 €	3,85 €	3,30 €	2,75 €
		Porte-clés en bois nature	5,50 €	4,95 €	4,40 €	3,85 €	3,30 €	2,75 €
		Porte-clé coquelicot	5,90 €	5,31 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

	Mugs	Mug couleur Péronne	7,00 €	6,30 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
		Mug blanc bleu	7,90 €	7,11 €	6,32 €	5,53 €	4,74 €	
		Mug Somme	6,90 €					
		Tasse à café	6,50 €					
		Mug thermos	8,50 €	7,65 €	6,80 €	5,95 €	5,10 €	4,25 €
Autres	Sifflet	Sifflet en bois nature	6,50 €	5,85 €	5,20 €	4,55 €	3,90 €	3,25 €
	Médaille	Médaille du Souvenir Rancourt	3,00 €					
	Décoration	Oiseau en osier par Lucie Pau	12,00 €					
Bijoux	Boucles d'oreilles	Boucles en osier par Lucie Pau	22,00 €					
Textile	Torchon	Torchon nid d'abeille	12,00 €	10,80 €	9,60 €	8,40 €		
		Torchon (coquelicot, kangourou, château)	12,00 €	10,80 €	9,60 €	8,40 €		
	Serviette	Serviette d'invité	8,00 €	7,20 €	6,40 €	5,60 €		
	Essuie main	Essuie main suspendu	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €		
		Essuie main nature	13,50 €	12,15 €	10,80 €	9,45 €	8,10 €	
	Tablier	Tablier	17,00 €	15,30 €	13,60 €			
	Tote bag	Tote bag Go Somme	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
	Trousse	Trousse Art déco	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	
		Porte-monnaie Art déco	6,00 €	5,40 €	4,80 €	4,20 €		
	Porte-monnaie	Lot trousse + porte-monnaie Art déco	13,00 €					
Terroir	Foulard	Foulard Bleu d'Amiens	38,00 €					
	Boissons	Le Chai les 130 - Bouteille Azimute	13,80 €	12,42 €	11,04 €			
		Le Chai les 130 - Bouteille Parallèle 50	18,30 €	16,47 €	14,64 €			
		De Clerck - Bière Pack valisette 6x33cl	18,20 €	16,38 €	14,56 €			
		De Clerck - Bière Tripack 3x33cl	7,50 €	6,75 €	6,00 €			
		De Clerck - Blanche de Péronne 75cl	4,10 €	3,69 €	3,28 €			
		De Clerck - Bière Colvert 75cl	4,10 €	3,69 €	3,28 €			
		De Clerck - Blanche de Péronne ou Colvert - 33 cl	2,90 €	2,61 €	2,32 €			
		Distillerie d'Hautefeuille - Dry gin 70cl	37,00 €	33,30 €	29,60 €			
		Distillerie d'Hautefeuille - Single Malt Whisky 70cl	49,00 €	44,10 €	39,20 €			
		Cidrierie des Coudriers - cidre doux	4,10 €	3,69 €	3,28 €			
		Cidrierie des Coudriers - Bulle de pomme	4,80 €	4,32 €	3,84 €			
		Les Vergers du Santerre - jus de pomme 25cl	2,50 €	2,25 €	2,00 €	1,75 €	1,50 €	
		Les vergers du Santerre - jus pomme / poire ou pomme / fraise	3,50 €	3,15 €	2,80 €	2,45 €	2,10 €	
	Bêtises de Cambrai	Afchain - Bêtises menthe ou coquelicot - 125g	3,60 €	3,24 €	2,88 €	2,52 €		
	Alimentaire	Les Canards de la Germaine - Terrine de canard à l'armagnac 180g, au poivre vert 180g	6,50 €	5,85 €	5,20 €			

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

		Le Vivier d'Omignon – Terrine d'anguille fumée nature	11,90 €	10,71 €	9,52 €			
		Le Vivier d'Omignon – Terrine de truite	8,90 €	8,01 €	7,12 €			
		Graines & Pépins – Penne 400g et torsades 400g	3,50 €	3,15 €	2,80 €			
		Florixir – infusion menthe 50g et infusion « au coin du feu » 50g	12,00 €	10,80 €	9,60 €	8,40 €		
		Florixir – mélange d'aromates salades 15g et potages 15g	4,20 €	3,78 €	3,36 €			
		Florixir – gelée de sureau	4,50 €	4,05 €	3,60 €	3,15 €		
		Florixir – sirop de menthe 160ml	3,80 €	3,42 €	3,04 €	2,66 €		
	Savons	L'Herbier des deux frères – savon au coquelicot ou au bleuet	7,00 €					

Location de vélos	VTC	2 heures	2,00 €
		½ journée	6,00 €
		1 journée	10,00 €
		1 semaine	35,00 €
	VAE	½ journée	15,00 €
		1 journée	20,00 €
		1 semaine	80,00 €
	Cauton	VTC	50,00 €
		VAE	200,00 €
	Réparations / pièces à remplacer	Antivol chaîne à code	14,00 €
		Eclairage avant ou arrière	29,00 €
		Pédale	15,00 €
		Béquille	20,00 €
		Selle	25,00 €
		Roue avant	75,00 €
		Roue arrière	230,00 €
		Module de commande	105,00 €
		Poignée de frein	39,00 €
		Sacoche	19,90 €
		Chargeur de batterie	56,00 €
		Batterie	435,00 €
		Garde boue avant ou arrière	24,00 €

Billetterie pour compte de tiers	Prix de vente unitaire
Spectacle vivant « Cygnes des Temps »	
Billet adulte	20,00 €
Billet enfant (moins de 12 ans)	10,00 €
Billet membre de la FFFSH	16,00 €
Billet groupe (15 adultes et plus)	16,00 €
Billet adulte – carré Or	30,00 €
Visite guidée de Péronne thématisée « Cygnes des Temps »	6,00 €
Pass visite et spectacle - adulte	26,00 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Pass visite et spectacle – enfant	16,00 €
Pass visite et spectacle en carré Or	36,00 €
Visite de la tranchée reconstituée de Fay	
Billet adulte	5,00 €
Billet enfant (-12 ans)	Gratuit
Randonnée « Grande Guerre »	5,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des tarifs proposés dans la présente délibération ;
- **MET À JOUR** les tarifs des produits et de la billetterie vendus en boutique à l'office de tourisme, au titre de l'année 2026 ;
- **DONNE** la possibilité au Président de préciser la marge de réduction applicable sur le prix de vente dans le cadre de promotions spéciales, tel que prévu dans la grille tarifaire ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

21-Modalités de recouvrement de la taxe de séjour
--

Vu les articles L.2333-26 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.5211-21, R2333-43 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.422-3 et suivants du Code du tourisme ;

Vu le décret 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour ;

Vu les statuts du PETR Cœur des Hauts-de-France applicables au 1^{er} janvier 2019 et notamment son article 4 relatif à l'exercice de la compétence « promotion touristique du territoire : office de tourisme intercommunautaire » ;

Vu la délibération n°2019-09-03 du 18 septembre 2019 instituant la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération n°2021-06-19 du 23 juin 2021 décidant le passage de la taxe de séjour au réel pour les campings ;

Vu la délibération n°25.1.13 du Conseil départemental de la Somme en date du 31 mars 2025 portant institution d'une taxe de séjour additionnelle départementale à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'article 41 de la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

La taxe de séjour a été créée par une loi de 1910. Conformément aux dispositions prévues dans le Code général des collectivités territoriales, celle-ci est instaurée par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale de manière facultative. Cette taxe constitue un outil au service du développement touristique local. Celle-ci est directement payée par les touristes ou toutes autres personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la collectivité concernée et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le PETR Cœur des Hauts-de-France dispose de la compétence « promotion touristique du territoire : office de tourisme intercommunautaire », au titre de laquelle il est chargé d'administrer la taxe de séjour sur son territoire de compétence. L'instauration de la taxe de séjour a été votée par la délibération n°2019-09-03 du 18 septembre 2019 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par délibération du 31 mars 2025, le Conseil départemental de la Somme a décidé d'instituer une taxe de séjour additionnelle départementale, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, afin de mener des actions de promotion du tourisme samarien en lien avec les orientations du schéma départemental de développement touristique.

Ce sont les hébergeurs et les intermédiaires qui collectent la taxe de séjour, en respect du tarif correspondant à leur classement, auprès de leurs clientèles et qui la reversent au PETR Cœur des Hauts-de-France auprès du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **RAPPELLE** que la présente délibération reprend toutes les modalités de collecte et les tarifs de la taxe de séjour, y compris la taxe de séjour additionnelle départementale, applicables sur le territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- **VALIDE** le mode de perception au réel de la taxe de séjour, pour toutes les natures et catégories d'hébergements à titre onéreux proposés sur le territoire : palaces, hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, chambres d'hôtes, auberges collectives, emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures, terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air, ports de plaisance, hébergements en attente de classement et hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées au 1° à 9° de l'article R.2333-44 du Code général des collectivités territoriales ;
- **PRECISE** que la taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de collecte. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la catégorie d'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour ;
- **DECIDE** de percevoir la taxe de séjour à l'année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

- **ACTE** le régime des exonérations obligatoires limité aux cas suivants :
- Les personnes mineures,
 - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
 - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur au montant de 1 euro par nuit et par personne ;
- **DIT QUE** les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour ; la déclaration pouvant s'effectuer par courrier ou par internet. Celle-ci doit être accompagnée d'une copie intégrale du registre des séjours.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- 31 mai, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 30 avril,
 - 30 septembre, pour les taxes perçues du 1^{er} mai au 31 août,
 - 31 janvier n+1, pour les taxes perçues du 1^{er} septembre au 31 décembre ;
- **DIT QUE** le Conseil départemental de la Somme, par délibération n°25.1.13 en date du 31 mars 2025, a institué une taxe de séjour additionnelle départementale de 10%. Dans ce cadre, et conformément aux dispositions prévues à l'article L.3333-1 du Code général des collectivités territoriales, cette taxe additionnelle est recouvrée par le PETR Cœur des Hauts-de-France pour le compte du Département, selon les mêmes modalités que la taxe de séjour territoriale à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés et les sommes correspondantes sont reversées à la fin de la période de perception au bénéficiaire final de la taxe de séjour additionnelle ;
- **FIXE** les tarifs suivants, pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour :

Catégories d'hébergements	Tarifs PETR Cœur des Hauts-de- France	Part taxe additionnelle départementale (TAD) 10%	Tarifs applicables TAD incluse
Palaces	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 5*, Résidences de tourisme 5*, Meublés de tourisme 5*	2,00 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 4*, Résidences de tourisme 4*, Meublés de tourisme 4*	1,30 €	0,13 €	1,43 €
Hôtels de tourisme 3*, Résidences de tourisme 3*, Meublés de tourisme 3*	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2*, Résidences de tourisme 2*,	0,70 €	0,07 €	0,77 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

Meublés de tourisme 2*, Villages de vacances 4 et 5*			
Hôtels de tourisme 1*, Résidences de tourisme 1*, Meublés de tourisme 1*, Villages vacances 1, 2 et 3*, Chambres d'hôtes	0,65 €	0,07 €	0,72 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein-air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,25 €	0,03 €	0,28 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2*, terrains de camping et terrains de caravanage non classés ou en attente de classement, et tout autre terrain d'hébergement de plein-air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tout hébergement en attente ou sans classement	3%*	+10% du montant	

* 3% du coût par personne de la nuitée hors taxes, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

- **AUTORISE** la collecte de la taxe de séjour par les opérateurs qui, par voie électronique, assurent, pour le compte des hébergeurs du territoire, un service de réservation, de location ou de mise en relation en vue de location ;
- **PRECISE** que le produit de la taxe de séjour est intégralement reversé au budget annexe « promotion du tourisme » du PETR pour réaliser des actions en faveur du développement touristique du territoire ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

22- Désignation des représentants du PETR à la Fédération des SCOT

Considérant que le PETR Cœur des Hauts-de-France est membre de la Fédération nationale des SCOT depuis 2023.

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Comité Syndical - Séance du 24/06/2026

gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...);
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte tenu de l'intérêt que le PETR Cœur des Hauts-de-France peut porter à la Fédération nationale des SCOT, tant pour bénéficier de ses services que pour participer aux activités destinées à ses adhérents, il est proposé aux membres du Comité syndical de maintenir l'adhésion et de désigner un représentant officiel pour représenter le PETR auprès de l'assemblée générale de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De poursuivre son adhésion à la Fédération nationale des SCOT ;
- De s'acquitter de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCOT ;
- De désigner Jean-Marc Wissocq en qualité d' élu titulaire pour représenter le PETR auprès de la Fédération nationale des SCOT.
- De désigner Frédéric Demule en qualité d' élu suppléant pour représenter le PETR auprès de la Fédération nationale des SCOT.

Questions diverses

La séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance,



Jean-Dominique Payen

Le Président,



Frédéric Demule